



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales

Bureau de la légalité et des élections

Affaire suivie par : Le Pôle Élections

Tél. : 02 37 27 70 54 / 71 48

Mèl : pref-infos-elections@eure-et-loir.gouv.fr

**ARRÊTÉ n°2021-87 relatif à l'implantation des bureaux de vote
de la commune de Cloyes-les-Trois-Rivières pour les élections prévues en 2021**

Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral et notamment les articles L 17, R 28 et R 40 ;

Vu l'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir n°5a/2021 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature au profit de Monsieur Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-13 du 26 août 2020 modifié, relatif au nombre et à l'implantation des bureaux de vote du département d'Eure-et-Loir pour l'année 2021 ;

Vu la demande de M. le Maire de Cloyes-les-Trois-Rivières sollicitant le déplacement des bureaux de vote de la commune ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les bureaux de vote de la commune de Cloyes-les-Trois-Rivières sont déplacés provisoirement, à l'occasion des scrutins de 2021, à l'adresse suivante :

Commune historique d'Authueil : salle polyvalente, 8 place de l'Eglise
Commune historique de Charray : salle polyvalente, 9 rue de la mairie
Commune historique de Cloyes-sur-le-Loir : Centre Socio-Culturel, route de Montigny
Commune historique de Douy : salle polyvalente, 53 rue de la Vallée
Commune historique de La Ferté-Villeneuve : salle polyvalente, 7 rue Nationale
Commune historique de Le Mée : La Halle, cour de la mairie
Commune historique de Montigny-le-Gannelon : salle polyvalente, place St Gilles
Commune historique de Romilly-sur-Aigre : salle polyvalente, rue du Parc
Commune historique de Saint-Hilaire-sur-Yerre : salle polyvalente, 7 rue des Marronniers

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Maire de Cloyes-les-Trois-Rivières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera régulièrement publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le

19 MAI 2021

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Adrien BAYLE

